

Paris, le 31 octobre 2023

FCPI NextStage CAP 2023 ISF - Première Distribution et prolongation de la durée de vie

(Vous n'avez aucune démarche à effectuer)

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit à des parts A du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation NextStage CAP 2023 ISF (FR0013055050) géré par notre société et nous vous remercions de votre confiance.

Le FCPI Nextstage CAP 2023 ISF a été constitué en mai 2016. Après une phase d'investissement visant à constituer un portefeuille de sociétés innovantes, le fonds accompagne ces sociétés dans leur développement et est entré en phase de désinvestissement.

Les premières cessions ont permis au FCPI de générer suffisamment de liquidités pour pouvoir procéder, **à compter du 31 octobre 2023, à sa première distribution d'un montant de 0,12 € par part A**, soit 12% du montant de votre souscription.

Cette distribution ne requiert aucune démarche de votre part.

L'établissement dépositaire de votre FCPI, la Société Générale Securities Services, sera en charge de ce versement. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien une lettre chèque du dépositaire à condition que votre adresse postale soit à jour et que votre pièce d'identité transmise au moment de la souscription soit en cours de validité.

- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.

A titre indicatif, nous vous informons qu'en date du 30 juin 2023 :

- La valeur liquidative de votre FCPI était de **0,56 € par part A**, soit une performance depuis l'origine de **-44%**, avant prise en compte des avantages fiscaux (IR et ISF). Cette valeur va encore évoluer dans le temps jusqu'à la liquidation définitive (évolution pouvant être à la baisse ou à la hausse).
- L'actif de votre FCPI est composé de 18 sociétés cotées et une société non cotée, et le processus de sortie du capital de ces sociétés se poursuit. NextStage AM réalise tous ses efforts afin de céder ces sociétés dans votre meilleur intérêt.

Nous anticipons que l'intégralité des participations ne seront pas cédées au 31 décembre 2023, date d'échéance règlementaire du fonds, notamment parce que les conditions de marchés ou les négociations avec des tiers requièrent un délai supplémentaire pour préserver les intérêts des porteurs de parts. En conséquence la durée du **fonds serait prolongée jusqu'au 31 décembre 2024**, soit (1) an après l'échéance.

Une fois l'intégralité des participations du portefeuille cédées, nous effectuerons une dernière distribution, clôturerons définitivement le fonds et annulerons les parts.

La société de gestion ne prélèvera plus de commissions de gestion à compter du 31 décembre 2023.

L'équipe NextStage AM et votre conseiller financier sont à votre écoute pour répondre à vos questions.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Grégoire SENTILHES
Président